

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté – Egalité – Fraternité*

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY

DEPARTEMENT DE L'OISE



Tél : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

Arrondissement de BEAUVAIS

E.Mail : [mairie-st-germer@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-germer@wanadoo.fr)

<http://www.mairie-st-germer.fr/>

Canton de GRANDVILLIERS

1

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

## Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Pascaline GENTIEU secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2019.

## Décision modificative 1

Afin de récupérer l'argent mis par erreur sur les Restes à Réaliser 2019 et sur l'opération 19, il convient de prendre une décision modificative :

A retirer de l'opération 49 - Article 2315 = - 24 230.00 €  
A mettre à l'opération 16 - Article 2183 = + 230.00 €  
A mettre à l'opération 10005 - Article 2315 = + 24 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** cette décision modificative

## Décision modificative 2

Afin de récupérer l'argent mis par erreur sur les Restes à Réaliser 2019 et sur l'opération 56, il convient de prendre une décision modificative :

A retirer de l'opération 49 - Article 2313 = - 614.00 €  
A mettre à l'opération 16 - Article 2183 = + 614.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** cette décision modificative

## Vote des Taxes 2019

Dans le cadre du contrôle de légalité, la délibération concernant le vote des taxes 2019 a été refusée.

En effet, il convient de ne mettre aucune ligne et aucun chiffre concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **vote** les taxes 2019 comme ci-après :

	ANNEE 2018	ANNEE 2019
Taxe d'Habitation	17,43%	17,43%
Taxe Foncière bâtie	21,15%	21,15%
Taxe Foncière non bâtie	34,87%	34,87%

## ADICO - Renouvellement Contrat Solutions Cloud Microsoft

Notre collectivité dispose via l'Adico d'une licence Microsoft (Office 365 ou Exchange) qu'il faut renouveler.

Le Contrat Solutions Cloud Microsoft a été adressé à la Mairie et il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** de signer ce contrat.

## SEGO - Extension - BT / EP - SOUTER - chemin du Grand Pré

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la Commune,

Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour le chemin du Grand Pré,

Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi le 02 avril 2019 s'élevant à la somme de 10 630.19 € (valable 3 mois),

Vu le montant prévisionnel de la participation de Madame BOULBIN ARSIC de 5 381.53 € (avec PCT),

Vu les statuts du SEGO en date du 04 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de desserte en électricité 1 chemin du Grand Pré en technique aérienne,
- **prend** acte que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux
- **prend** acte que le montant total de travaux ne pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,
- **prend** acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement ci-après :



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**  
En date du 02/04/2013 Valable de 3 mois

Commune : SAINT-GERMER-DE-LUT  
Localisation : Extension BT / DP - SOUTER - 3, Chemin du Grand Pré  
Dossier n° : 2013-02287

Nature des travaux	Montant Entreprise (acta HT -1,050)	Coût HT des travaux Après Accu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement		Participations	
							PCT 40,6143%	Particulier - BOULBIN ARSIC Avec aide	Particulier - BOULBIN ARSIC Sans aide	
Basse Tension	8 304,83 €	8 304,83 €	1 960,91 €	664,39 €	10 930,13 €	8 969,27 €	3 542,04 €	1 381,53 €	8 969,27 €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 304,83 €</b>	<b>8 304,83 €</b>	<b>1 960,91 €</b>	<b>664,39 €</b>	<b>10 930,13 €</b>	<b>8 969,27 €</b>	<b>3 542,04 €</b>	<b>1 381,53 €</b>	<b>8 969,27 €</b>	<b>8 969,27 €</b>

Le Responsable Technique  
  
 Sébastien MAITTELLI

## SEGO - Eclairage Public - SOUTER - Aire de co-voiturage

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la Commune,

Vu la nécessité de procéder à l'Eclairage Public du Réseau d'Electricité pour un Aire de co-voiturage,

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi le 02 mai 2019 s'élevant à la sommes de 17 714.61 € (valable 3 mois),

Vu le montant prévisionnel de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Bray de 6 919.10 € (avec subvention),

Vu les statuts du SEGO en date du 04 novembre 2016,

5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** la proposition du SEGO de desserte en électricité d'un Aire de co-voiturage en technique souterraine,
- **prend** acte que le SEGO réalisera les travaux,
- **prend** acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,
- **prend** acte de la participation du demander pour les sommes qui seront dues au SEGO selon le plan de financement prévisionnel joint.



275000 ab-nbr-se de l'oise

# PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 03/05/2019 Validité de 3 mois

Commune : SAINT-GERMER-DE-FLY  
Localisation: Eclairage Public - SOUTER - Aire de Couverture  
Dossier n° : 2019-0082-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1,04%)	Coût HT des travaux Après ACTU	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement		Participation	
							EP SE 60 54%	Particulier - Com du Pays de Bray Avec aide	Particulier - Com du Pays de Bray Sans aide	
Eclairage Public	13 839,54 €	13 839,54 €	2 767,91 €	1 107,16 €	17 714,61 €	14 946,70 €	8 071,22 €	8 919,10 €	14 950,32 €	
<b>TOTAL</b>	<b>13 839,54 €</b>	<b>13 839,54 €</b>	<b>2 767,91 €</b>	<b>1 107,16 €</b>	<b>17 714,61 €</b>	<b>14 946,70 €</b>	<b>8 071,22 €</b>	<b>8 919,10 €</b>	<b>14 950,32 €</b>	



Le Responsable Technique

*Fabrice MANIER*  
Fabrice MANIER

## Communauté de Communes du Pays de Bray - Projet BRAY'ART

Dans le cadre du projet de Résidence d'artistes BRAY'ART lancé sur le territoire le 1er mai 2019 par la Communauté de Communes du Pays de Bray, il a été convenu, concernant la commune de Saint Germer de Fly, de l'implantation d'une œuvre de la peintre-verrier May REICH au sein de l'Abbatiale de St Germer de Fly, sous réserve de l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **confirme** officiellement cette implantation.

## Théâtre du Beauvaisis - Convention de partenariat et contrat de financement- Ecole primaire et maternelle

Le T.E.B. de Beauvais nous propose une convention de partenariat pour la période de septembre 2019 à juin 2020. Cela permettra aux classes de la petite section de maternelle au CM2 d'assister à des représentations théâtrales, chorégraphiques ou musicales sur le temps scolaire. Cette convention engage d'une part le Théâtre du Beauvaisis à accueillir, sur la période concernée, les classes qui en font la demande dans la limite des places disponibles, et, d'autre part, la Commune de Saint Germer de Fly à cofinancer la venue des enfants au théâtre.

Les prix du théâtre restent inchangés, soit 9.00 € par élève et par spectacle sachant que le transport est assuré par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et le plan de financement avec le T.E.B.

## Indemnité représentative de logement des instituteurs - Exercice 2019

Comme chaque année Monsieur le Préfet consulte le conseil municipal et l'invite à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2019 s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif, le taux de 2017 a été maintenu en 2018. Pour l'année 2019, le taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac observé entre les mois de mai 2018 et 2019 est de 0,9%.

Par ailleurs, le montant unitaire de la dotation de compensation versée aux communes en 2018 pour les instituteurs logés (DSI) était de 2 808€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **émet** un avis sur le taux de progression de 0.9% pour 2019.

## Finances - Admission en non-valeur

La perception de Chaumont-en-Vexin nous a transmis un état de créances irrécouvrables pour lesquelles celle-ci nous propose une admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **émet** un avis favorable sur ces admissions en non-valeur.

## Finances- sorties de l'actif des biens acquis avant 2009

La perception de Chaumont-en-Vexin nous conseille, afin de mettre à jour notre état de l'actif, de sortir de l'actif les biens acquis avant 2009 (petit matériel, outillage, mobilier...). En effet même si ce matériel existe toujours, il n'a plus de valeur comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** de sortir de l'actif tous les biens acquis avant 2009.

## Droit de préemption - Achat d'un bien

Pour maintenir et sauvegarder l'activité commerciale de proximité dans le centre bourg, La Commune de SAINT GERMER DE FLY a décidé de préempter sur un bien situé au 2 rue Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **valide** la décision de Monsieur le Maire

## Finances - Décision modificative 3

Suite à l'exercice du droit de préemption par la Commune pour maintenir et sauvegarder l'activité commerciale de proximité dans le centre bourg, il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'achat du bien situé 2 rue Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** les virements de crédits suivant nécessaire à l'achat du bien situé 2 rue Jean Jaurès :

\* A prendre à l'opération 59 - article 2313  
= 39 000.00 €

\*A mettre à l'opération 10005 - article 21318  
= 39 000.00 €

## Location Salle des Fêtes - Tarif préférentiel Association extérieure

Le Comité des Fêtes Hodenc-en-Bray souhaite organiser une soirée « Année 80 ». La commune de Hodenc en Bray ne possédant pas de salle des fêtes, il souhaite donc louer notre salle des fêtes les 19 et 20 octobre 2019.



Par contre nous n'avons pas de tarif pour les associations hors commune comme pour la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **fixe** un tarif de **300.00 €** pour la location de la salle des fêtes pour une association hors commune.

## Syndicat d'Energie de l'Oise - Rapport d'Activités 2018

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2018.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **prend acte** du rapport d'activités 2018,

\* **indique** qu'il est indispensable de préserver dans la future réforme territoriale les syndicats de grande taille faisant converger l'efficacité technique, économique et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

## Aire de co-voiturage

La Commune autorise la CCPB à réaliser les travaux pour la création d'un aire de co-voiturage à Orsimont - Route Nationale - Section A n°101, 102 (coté voie verte)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** ces travaux

## Questions diverses

- Remerciements Mme DE MOURA NETO Marie-Claude
- Remerciements Famille LEFEVRE
- Remerciements Association des Brayonnades
- Remerciements Association Club Amitié 3
- Décès de Mme FERRAND - Enterrement le 22 juillet 2019
- Remerciements AIRB pour les foulées

- Remerciements Club Amitiés 3
- Monsieur D. CATEIGNE - Rue du Bray : la vitesse est très excessive et, par conséquent, demande un miroir en face de leur maison au n° 28.  
Mr Maire propose de voir pour cette question durant les prochains travaux prévus en septembre.
- Prêt de la salle socioculturelle pour le Comité de Jumelage « Pays de Bray-Orava » à titre gratuit : l'ensemble du Conseil accepte cette gratuité.
- Fête Médiévale : belle réussite. Peu de points négatifs mais tout s'est bien passé. Il y a eu 5 000 personnes le samedi soir
- Travaux RD 129 et RD 104 : les caniveaux sont refaits avant l'enrobé ainsi tout sera droit. De plus, le parking Place de Verdun sera également rénové (coût 14000.00 €).
- Septembre : début des travaux rue du Bray : trottoirs, pluvial, etc ...
- La mise en souterrain du centre est terminée ; reste deux poteaux à enlever.
- La Poste - Maison de santé : les loyers sont payés jusqu'au 31 octobre. Il va falloir faire un bail avec les locataires du logement qui se situe à côté.
- Elections Municipales : 15 et 22 mars 2020
- Budget communal : pour l'instant le budget est respecté.
- Lecture d'un courrier d'un habitant rue du Bray suite à un courrier que Mr le Maire lui a fait pour des feux
- Bulletin municipal : le prochain sortira après les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est fermée à **21h40**.

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire.